



2019-19

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

LN/VB/CJ n° 2019/04

Objet de la délibération :

Création et régularisation de postes
et mise à jour du tableau des
effectifs

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : 21

Pouvoirs : 03

Votants : 24

Date de la convocation :
5/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

GAUTIER Martine, Pouvoir à R. BASSEZ - POISSONNIER Philippe, Pouvoir à J. MATHIAU, ESTAMPE Bruno, Pouvoir à I. MARCHAND - DUCOUTUMANY Franck, LARCHER Annick.

Absents :

BEAUFORT Arnaud, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicables aux attachés territoriaux,

VU le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n°2016-1799 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux,

Considérant qu'il est nécessaire de corriger plusieurs anomalies au tableau des emplois :

Un poste d'attaché a été supprimé à tort,

La création d'un poste d'adjoint technique a été omise à tort.

VU l'avis du Comité technique en date du 17 décembre 2018,

IL Y A LIEU DE CREER :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet ;
- 2 postes d'attaché à temps complet ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190211-D2019_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation





2019-20

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- ✓ DECIDE DE CREER :
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet ;
- 2 postes d'attaché à temps complet ;
- ✓ D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi annexée et proposée, à compter de la date de la séance,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget 2019.

Fait et délibéré à Epernon, le 11 février 2019

Le Maire,
F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190211-D2019_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE D'EPERNON
TABLEAU DES EMPLOIS

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS FIXES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/05/2018				TOTAL EXISTANT	PROPOSITION					DECISION				TOTAL EXISTANT + DECISION	EFFECTIFS POURVUS					
		EMPLOIS PERMANENTS		EMPLOIS NON PERMANENTS			EMPLOIS PERMANENTS		EMPLOIS NON PERMANENTS			EMPLOIS PERMANENTS		EMPLOIS NON PERMANENTS			TOTAL DECISION	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
		A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET	A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET		A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET	A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET	A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET	A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET	A TEMPS COMPLET			A TEMPS NON COMPLET	A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET		
		TOTAL PROPOSITION		TOTAL DECISION			TOTAL DECISION		TOTAL DECISION		TOTAL DECISION		TOTAL DECISION		TOTAL DECISION							
Filière Administrative		24	0	12	0	36	2	0	0	0	2	2	0	0	0	2	2	0	12	0	29	
Directeur Général des Services (Emploi fonctionnel)	A	1				1					0					0	0	1			1	
Attaché hors classe	A					0					0					0	0				0	
Attaché principal	A	2				2					0					0	0				0	
Attaché	A	1				1	2				2	2				2	2				2	
Rédacteur	B	3				3					0					0	0	2			2	
Rédacteur principal 2ème classe	B	1				1					0					0	0				0	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2				2					0					0	0	2			2	
Adjoint Administratif	C	3		12		15					0					0	0	2	12		14	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	6				6					0					0	0	3			3	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5				5					0					0	0	5			5	
Filière Technique		38	5	0	0	43	2	0	0	0	2	2	0	0	0	2	2	3	0	0	11	
Ingénieur principal	A	2				2					0					0	0	1			1	
Technicien	B	1				1					0					0	0				0	
Technicien principal 1ère classe	B	1				1					0					0	0	1			1	
Technicien principal 2ème classe	B					0					0					0	0				0	
Adjoint technique	C	9	2			11	2				2	2				2	10	0			10	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	15	4			19					0					0	0	9	3		12	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5				5					0					0	0	3			3	
Agent de maîtrise	C	1				1					0					0	0				0	
Agent de maîtrise principal	C	5				5					0					0	0	4			4	
Filière Sociale		2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	
ATSEM principal 2ème classe	C	1				1					0					0	0	1			1	
ATSEM principal 1ère classe	C	2				2					0					0	0	2			2	
Filière culturelle		6	12	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	0	7	
Professeur d'enseignement artistique	A		7			7					0					0	0			7	7	
Conservateur territorial de bibliothèque	A					0					0					0	0				0	
Bibliothécaire territorial	A					0					0					0	0				0	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B		1			1					0					0	0	1			1	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1	4			5					0					0	0	1	4		5	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	B	2				2					0					0	0	1			1	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe	B	1				1					0					0	0				0	
Adjoint du Patrimoine	C	2				2					0					0	0	2			2	
Filière Police		4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4	
Chef de police municipale	C	1				1					0					0	0	1			1	
Brigadier-chef principal	C	1				1					0					0	0	1			1	
Gardien-Brigadier	C	2				2					0					0	0	2			2	
Gardien	C					0					0					0	0				0	
TOTAL GENERAL		76	18	12	0	106	4	0	0	0	4	4	0	0	0	4	4	53	8	12	7	80

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190211-D2019_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

